



## Communiqué de Presse

Paris, le 19 septembre 2013

### Réformer sans changer, le pari du plan de lutte contre les addictions

**En mettant l'accent sur les actions qui « vont vers » les familles, les jeunes, les femmes, les personnes fragilisées par la crise économique, pour les rencontrer en amont de la maladie addictive, dans une posture d'accompagnement et de soutien, ce plan interministériel dessine une évolution forte. Prévenir, réduire les risques, soigner, insérer, sont les moments d'un processus continu. Aucun ne peut aller sans les autres.**

La relance des Consultations Jeunes Consommateurs (CJC) et le développement de l'intervention précoce, l'attention à l'univers du travail, la validation de l'intervention en milieu festif, la reconnaissance d'une mission de prévention dans les Centres d'Accompagnement, de Soins et de Prévention en Addictologie (CSAPA), le soutien aux médecins et aux pharmaciens pour le repérage précoce et l'intervention brève, l'appui aux parcours de soins coordonnés avec le rôle des réseaux de santé addictologiques, le renforcement des équipes de liaisons hospitalières et le soutien de la continuité des soins pour les détenus, l'aide aux forums d'usagers, les remboursements des substituts nicotiniques pour les 20-25 ans sont les signes, avec de nombreuses autres propositions, d'une mobilisation des acteurs de premier recours pour contrer et anticiper les effets addictogènes de notre société.

Cette évolution concerne aussi la réduction des risques dont le rôle est fermement rappelé et étendu à toutes les substances. L'expérimentation de la salle de consommation à moindre risque est lancée, son extension est évoquée, accompagnée d'un travail de médiation sociale, en lien avec les habitants. L'accessibilité aux traitements de substitution devrait être facilitée grâce à celle d'un dispositif de primo prescription en médecine de ville. Le succès de la cigarette électronique, signe d'une volonté du public de s'éloigner du risque tabac quand il pense avoir trouvé un outil adapté, est évoqué. Malgré cela, ni les substitutions injectables, ni les « espaces de consommation » adossés aux CAARUD et reprenant les acquis des recherches sur l'éducation à l'injection et des salles de consommation n'ont été retenus, de même que la réduction des risques en prison, pourtant aussi urgente que nécessaire.

Cette réorganisation de la réponse publique se heurte à deux écueils :

- **l'approche pénale des addictions ne sera pas modifiée** : face à une opinion publique troublée, le recentrage de la sanction sur l'usage mettant en danger autrui (conduite automobile, violence, vols) n'a pas été retenu. Le dogme de l'interdit pénal, dominant durant la période 2007-2012 et dont les dernières enquêtes épidémiologiques et de récents reportages sur le cannabis ont illustré l'échec, n'est pas abandonné, empêchant d'affecter les moyens ainsi économisés à des actions plus utiles. Les policiers continueront à faire du chiffre sur le dos des usagers, même si la priorité semble être donnée à la sanction de la délinquance routière, des violences et des conduites dopantes toutes substances confondues.

**- le combat contre les conséquences d'une société favorisant l'hyper-usage et le « sans limite » ne sera pas accentué, pour cause de pause fiscale.** En laissant tel quel l'accès aux substances légales que sont le tabac, les alcools ou les boissons énergisantes, en ne limitant pas plus la publicité et ce, même si une stratégie est testée pour contrer les effets du marketing, le plan laisse encore trop les familles et les éducateurs en première ligne et seuls pour s'opposer à la toute puissance des industries productrices de substances addictogènes. L'alcool restera à la place qui est la sienne, une des premières, les soignants étant, de fait, plus invités à améliorer les traitements et à accompagner l'usage qu'à éviter l'entrée dans la pratique addictive.

Ce plan, pour l'instant sous sa forme d'orientation, sans les étapes budgétaires qui en signeront les priorités, est un pas dans une direction nouvelle dont les adhérents de la Fédération Addiction prennent acte, tout en regrettant que la crainte du laxisme et de la taxation ait contrarié sa capacité à répondre aux addictions du XXI<sup>e</sup> siècle naissant.

### **Contacts presse**

Jean-Pierre Couteron, Président de la Fédération Addiction

Nathalie LATOUR, Déléguée Générale

Tél. : 01 43 43 72 38 – 06 12 21 07 25

Email : [infos@federationaddiction.fr](mailto:infos@federationaddiction.fr)